



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance extraordinaire du 29 août 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 8 h 30, le 29 août 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Charbonneau.

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline Croisetière, conseillère district 1  
François Bessette, conseiller district 3  
Michel St-Amour, conseiller district 4  
Michel Charron, conseiller district 5  
Christiane Beaudry, conseiller district 6

Madame Sabrina Lepage directrice générale adjointe, est également présente.

Monsieur Joël Paquin est absent lors de la présente séance.

*L'enregistrement de la présente séance du conseil sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.*

**1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

À 8 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 8 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau ouvre la séance.

**3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

La directrice générale adjointe déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**276-08-2024**

**Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :**

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration de la directrice générale adjointe
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Fin d'emploi – employé n° 01-0150
6. Période de questions
7. Levée de la séance



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance extraordinaire du 29 août 2024**

**5. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 01-0150**

**277-08-2024**

**Considérant** l'embauche de l'employé n° 01-0150 en date du 11 mars 2024;

**Considérant** que l'embauche de l'employé n° 01-0150 est conditionnelle à la réussite d'une période de probation de six (6) mois;

**Considérant** la rencontre d'évaluation réalisée le 8 juillet 2024 avec le maire en regard à la prestation de travail de l'employé n° 01-0150;

**Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :**

**Que** ce conseil municipal met fin à la période de probation et à l'emploi de l'employé n° 01-0150, et ce, à compter du 29 août 2024.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**278-08-2024**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :**

- de lever la séance à 8 h 33.

Pierre Charbonneau  
Maire

Sabrina Lepage  
Directrice générale adjointe

Les résolutions portant les numéros 276-08-2024 à 278-08-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre Charbonneau, maire